

Rwanda : "La situation des droits de l'homme a empiré"

Deutsche Welle, 29.01.2021 Les droits de l'homme au Rwanda en débat devant l'Onu La situation des droits de l'homme au Rwanda est examinée depuis lundi par le Conseil des droits de l'homme. L'expert Gerd Hankel jette ici un regard sur le Rwanda. Le Rwanda est un des 14 Etats à être examiné par le mécanisme de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Les premier et deuxième EPU sur le Rwanda ont eu lieu en janvier 2011 et novembre 2015 respectivement.

L'EPU est un mécanisme unique qui permet d'examiner périodiquement la situation des droits de l'homme dans tous les Etats membres des Nations Unies. Sur la situation des droits de l'homme au Rwanda, Gerd Hankel, expert à l'institut de recherches sociales de Hambourg et spécialiste du Rwanda, dresse un tableau peu reluisant. Il estime que la situation a même empiré. Pour lui, les puissances occidentales doivent parler franchement et fermement au pouvoir de Paul Kagame. L'Examen périodique universel est un processus unique en son genre. Il consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des Etats membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Il s'agit d'être mené par les Etats, sous les auspices du Conseil des droits de l'homme. Il fournit à chaque Etat l'opportunité de prendre les mesures qu'il a prises pour améliorer la situation des droits de l'homme sur son territoire et remplir ses obligations à cet égard. Mécanisme central du Conseil des droits de l'homme, l'EPU est conçu pour assurer une égalité de traitement à chaque pays.